

Le divorce sans avocat

Description

La **procédure de divorce** figure parmi les **démarches les plus longues et les plus complexes** du domaine juridique. C'est pourquoi l'intervention d'un avocat est indispensable, voire obligatoire. Par ailleurs, le montant total d'un divorce est en majorité constitué par les **honoraires de l'avocat**. En plus de **conseiller** son client, l'avocat de divorce **le représente** au tribunal. Les modalités d'une séparation sont encadrées par la [loi n°2004-439 du 26 mai 2004 du Code civil](#).

[Contactez gratuitement un avocat](#)

Est-il possible de divorcer sans avocat ?

Aussi bien en théorie qu'en pratique, l'intervention d'un avocat de justice est obligatoire en cas de séparation des époux. **En 2019, il n'est pas possible de procéder à un divorce sans avocat**. Outre le professionnel juridique spécialisé en divorce, les époux peuvent également être assistés par un avocat en droit de la famille.

Pourquoi l'avocat est-il important dans une procédure de divorce ?

L'intervention d'un avocat Maître est **obligatoire** dans le cadre d'un **divorce** puisque ce professionnel joue un rôle crucial dans la procédure relative à la séparation des époux. En effet, qu'il s'agisse d'un [avocat en ligne](#), d'un [avocat gratuit](#) ou d'un [avocat commis d'office](#), sa présence lors de l'audience est nécessaire.

L'avocat conseille

Tout au long de la **procédure de divorce**, l'avocat a pour principale fonction de **renseigner son client** sur les différents enjeux de la séparation des époux. Il **fournit également les renseignements nécessaires** sur les éventuelles difficultés de la démarche, les textes en vigueur et les conséquences du divorce.

Le rôle de conseiller endossé par l'avocat est effectif dès le **début de la procédure** jusqu'à la **prononciation** du divorce. Cet homme de loi se charge également d'élaborer un **plan stratégique** visant à protéger les intérêts de son client selon ses

souhaits.

Avant d'entamer la **procédure de divorce**, l'avocat doit informer son client de ses honoraires et de la possibilité qu'ils évoluent selon la situation. Il l'oriente également vers la démarche la plus adaptée et celle qui permet d'aboutir à ses objectifs.

L'explication des conséquences juridiques de la **décision de séparation des époux** et des recours possibles après le jugement figure parmi les missions d'un avocat lors d'un divorce. Ce professionnel se doit également de renseigner son client sur **l'avancement de la procédure**.

L'avocat rédige les documents officiels

Pour éviter la nullité de la demande de séparation des époux, la **requête de divorce** nécessaire pour le lancement de la procédure doit être **rédigée par un avocat** comme l'indique **l'article 250 du Code civil**. Ce professionnel se charge également de la **signature de la convention** de divorce qui peut être rédigée par les époux ou par lui-même.

L'**avocat spécialisé en divorce** rédige également **l'assignation en divorce** et les conclusions adressées au juge. S'agissant d'un poste clé, l'avocat transmet le jugement de divorce au service d'état civil lorsque le divorce est prononcé.

L'avocat représente son client

Lors des audiences, l'avocat a pour mission de **représenter son client** devant le juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance chargé de l'affaire.

Lors d'une **procédure de divorce à l'amiable**, les époux peuvent choisir d'un commun accord un avocat chargé de les représenter devant les juridictions. Ainsi, ce professionnel se doit de veiller à respecter les intérêts de chacun des époux de manière équilibrée.

Dans les autres **procédures de divorce**, notamment dans le cadre d'un divorce contentieux, chacun des époux doit être représenté par un **avocat spécialisé en divorce** ou **avocat spécialisé en droit de la famille**.

Est-il possible de divorcer sans avocat en cas de contentieux ?

Dans le **cadre d'un divorce contentieux**, **l'intervention d'un avocat n'est pas indispensable**

pour l'époux qui n'a pas demandé la séparation lors de l'audience de conciliation. Ce demandeur a également la possibilité de ne pas assister aux audiences.

Cependant, il doit être représenté par un homme de loi dès son **assignation en divorce**, soit après la première audience devant le Juge des affaires familiales. Même si **l'assistance de l'avocat est facultative**, elle est vivement **recommandée**.

Quelles sont les solutions possibles pour divorcer sans avocat ?

Le **divorce** entre des époux légalement unis peut se faire par consentement mutuel ou par voie contentieuse. Comme énoncé plus haut, **l'intervention directe ou indirecte d'un avocat** s'avère **nécessaire** lors d'une séparation.

Les différents types de divorce

La procédure de divorce peut prendre quatre formes distinctes.

Le divorce par consentement mutuel

Le **divorce par consentement mutuel** est également appelé **divorce à l'amiable**. Il s'agit de la démarche la plus courante, la plus simple, la moins coûteuse, la moins conflictuelle et la plus répandue. **Les époux n'ont pas à mentionner ni à justifier les motifs de leur séparation.**

Dans le cadre de ce **divorce à l'amiable**, les époux doivent être **en accord sur tous les points** et les conséquences du divorce. Cet accord porte sur le partage des biens, l'autorité parentale, la pension alimentaire et la prestation compensatoire. Ses termes doivent être enregistrés dans une convention de divorce que les époux remettent au juge avant l'audience.

Le divorce pour faute

Le **divorce pour faute** constitue l'une des formes de **divorce contentieux**. Elle peut être demandée en cas de **violation grave ou renouvelée des devoirs relatifs au mariage** par l'un des époux. En raison de cette faute, il est impossible de maintenir la vie commune.

Dans le cadre de ce divorce contentieux, l'époux demandeur doit indiquer les faits constitutifs d'une violation des obligations du mariage. Il peut s'agir **d'adultère, d'absence de soutien au conjoint** en cas de maladie, de **brutalité, de mauvais traitements, d'abandon du foyer conjugal** ou de **refus de contribution aux charges du foyer**.

Le divorce pour altération définitive du lien conjugal

Lorsque les époux qui souhaitent procéder à la cessation de la vie commune, soit au divorce, sont séparés depuis **au moins 2 ans**, il est possible de demander **un divorce pour altération définitive du lien conjugal**.

Le **délai de séparation** est effectif dès que les époux ont cessé de vivre ensemble et une fois que tous les liens matériels et affectifs ont été rompus. Ce délai doit être justifié par l'époux demandeur par témoignage de tiers ou de documents écrits.

Le divorce sur acceptation du principe de la rupture du mariage

Le **principe de la rupture du mariage** est conseillé aux couples qui souhaitent se séparer, mais **qui ne parviennent pas à trouver une entente sur les effets du divorce**, notamment sur la garde des enfants, les modalités de versement de la pension alimentaire ou le partage des biens.

Le divorce sur acceptation de la rupture du mariage peut faire l'objet d'une **requête par l'un des époux ou par les deux**. Au cours des audiences, les époux sont invités à exposer leurs volontés et le juge se charge de définir les mesures à prendre après la séparation.

Le divorce par Internet

Grâce aux évolutions de la technologie, il est possible de **divorcer en ligne ou par Internet**. Cette démarche n'est possible que pour les **procédures faciles à gérer**. Il peut s'agir du divorce par consentement mutuel, du divorce d'un couple sans enfant ou du divorce sans aucune procédure de surendettement.

À l'**initiative des cabinets d'avocats**, le divorce en ligne est pris en charge par des professionnels du droit. En effet, le dossier remis par les époux est engagé, suivi et traité par des avocats spécialistes du domaine. De ce fait, **il requiert le recours à un avocat de divorce**.

Lorsque le dossier est validé, les époux rencontrent physiquement l'avocat le premier jour de l'audience face au juge aux affaires familiales. Cette méthode présente nombre d'avantages, notamment en ce qui concerne le coût et la rapidité de la procédure.

Le divorce sans juge

S'il est **impossible de divorcer sans avocat**, il est tout à fait possible pour un couple de **se séparer sans juge**. Cette procédure de divorce ne passe pas par le tribunal, mais s'effectue grâce à l'intervention des avocats respectifs des époux. Ces professionnels de loi rédigent une convention de divorce qu'ils font signer par les époux.

Il est possible de divorcer sans juge dans le cadre d'un **divorce par consentement mutuel**. Cette procédure se déroule sous l'œil avisé d'un **notaire**. Ce dernier se charge de vérifier les termes de la convention de divorce et la présence des mentions réglementaires. À savoir que cette procédure est uniquement **possible si aucun enfant ne souhaite être entendu par un juge** et si les deux époux ne profitent d'**aucune tutelle**.

La **procédure de divorce sans juge** est appréciée pour sa rapidité. En effet, si les époux sont en parfait accord et si aucune négociation n'est nécessaire, la démarche ne prend que quelques semaines. La **séparation est effective à la date d'enregistrement par le notaire**.

Comment se déroule un divorce sans avocat ?

Le **Tribunal de grande instance** ou TGI est le tribunal compétent en cas de **divorce**. Le jugement est rendu par le juge aux affaires familiales.

Procédure de divorce par consentement mutuel

La procédure de divorce à l'amiable commence par un **rendez-vous avec l'avocat** pour l'établissement d'une **convention de divorce**. Ce document est ensuite **déposé au JAF** qui délivre une **date d'audience** pour les époux.

Lors de l'audience, le juge vérifie que les époux sont **consentants** et si la convention est **conforme** aux règles. Après cette convocation, le juge remet **l'acte de jugement** à l'avocat. S'il n'existe aucun point litigieux, le divorce est prononcé dans un délai d'**un à deux mois**.

Procédure de divorce contentieux

En cas de divorce contentieux, voici la procédure à suivre :

- **Déposition de la requête au JAF** par le demandeur ;
- **Convocation** pour une tentative de conciliation par le juge ;
- **Remise de l'assignation** de divorce par l'époux demandeur au conjoint ;
- **Audience** entre le juge et les avocats de chacun des époux ;
- **Rendement du jugement** un mois plus tard ;
- **Recours en appel** dans un délai d'un mois le cas échéant.

Comment entamer une procédure de divorce sans avocat ?

Avant de se lancer dans la **procédure de divorce**, les époux doivent contacter un avocat, peu importe le **type de divorce** qu'ils choisissent. Par l'intermédiaire de cet homme de loi, l'un ou les époux demande à la justice l'ouverture d'une procédure de séparation. La suite de la **démarche dépend du type de séparation** choisi et des étapes y afférentes.

Comment mettre fin à une procédure de divorce sans avocat ?

Il est possible de mettre un terme à une procédure de divorce à **tout instant**, mais à condition que le **jugement définitif ne soit pas encore rendu**. Pour arrêter la démarche, il suffit d'envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception au JAF. Les avocats de chacun des époux doivent également être informés de cet envoi via une copie de la lettre.

Quel est le coût d'un divorce sans avocat ?

Le coût d'un divorce varie en fonction du type de divorce. Plus l'affaire est contentieuse, plus elle coûte cher. Ainsi, pour **divorcer à l'amiable**, il est indispensable de prévoir entre **1 200 et 1 500 €**. Pour les **démarches conflictuelles** comme le divorce par faute, les honoraires de l'avocat peuvent atteindre **4 000 à 6 000 € par époux**.

En savoir plus sur le métier d'avocat :

- [Avocat à la cour : Quel est son rôle ?](#)
- [Avocat en ligne : Comment ça marche ?](#)
- [Combien coûte un avocat ?](#)
- [Avocat en cour de cassation](#)
- [Avocat gratuit : Est-ce possible ?](#)
- [Convention d'honoraires d'avocat : Guide complet](#)
- [Honoraire d'avocat : Guide complet](#)
- [Faire appel à un avocat après un accident de la route](#)
- [Avocat commis d'office : comment ça marche](#)